

[www.seineetmarne.cci.fr](http://www.seineetmarne.cci.fr) et [www.cnam.fr](http://www.cnam.fr) ou dans les centres de formation pour adultes AFPA et GRETA : [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr) et [www.greta-iledefrance.fr](http://www.greta-iledefrance.fr)

- Enfin plusieurs métiers parmi ces domaines n'exigent pas le BAC : l'animation, le sport, le social où l'on évaluera votre motivation, votre maturité et votre expérience dans le secteur. + d'infos : Fiche CIDJ : N°1.340 Que faire sans le bac général ?

#### Autres pistes

Partir à l'étranger (au pair, job, Programme Vacances Travail...), se rendre utile (Service Volontaire Européen, service civique, bénévolat, chantiers...). Le «service civique combiné» propose à de jeunes décrocheurs d'allier projet de formation et mission d'intérêt général : [www.service-civique.gouv.fr/page/decrochage-scolaire](http://www.service-civique.gouv.fr/page/decrochage-scolaire)  
+ d'infos : dans le Réseau Information Jeunesse (plaquettes : «PVT», «Partir à l'étranger»).

#### Sites utiles

[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)  
des conseillers d'orientation répondent à vos questions par téléphone ou tchat.

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr) rubrique «orientation formation» puis «trouver un cio» : annuaire des CIO en Seine-et-Marne.

#### Centre Information Jeunesse et Europe Direct de Seine et Marne

6 bis quai de la Courtille  
77000 MELUN

Information Jeunesse 01 64 39 60 70  
Europe Direct 01 64 39 39 78  
Site Internet [www.cij77.asso.fr](http://www.cij77.asso.fr)  
Facebook [cijseine.etmarne](https://www.facebook.com/cijseine.etmarne)  
Twitter CentreInfo77



Cette plaquette a été réalisée par le CIJ 77 avec la participation des BIJ de Combs-la-Ville, Meaux, Melun, Savigny-le-Temple, des PIJ de Bussy-Saint-Georges, Dammartin-en-Goële, Lagny-sur-Marne, Lésigny et le soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77

Septembre 2015

#### LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE PROCHE DE CHEZ TOI.....

## LES MOIS THÉMATIQUES DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DE SEINE-ET-MARNE

# SANS SOLUTION À LA RENTRÉE



[WWW.CIJ77.ASSO.FR](http://WWW.CIJ77.ASSO.FR)

Pas de possibilité de redoubler dans votre établissement, non affecté dans la filière demandée, échec à un examen (CAP, Bac Pro, Baccalauréat) ? Il est toujours possible de rebondir. Ce que dit la loi : l'instruction est obligatoire pour tous, français et étrangers, entre six ans et seize ans.



## SANS SOLUTION À LA RENTRÉE – DE LA 3ÈME À LA TERMINALE

### Quelles démarches entreprendre ?

- Faire un entretien de situation obligatoire dans votre ancien établissement scolaire ou dans un CIO. Cet entretien débouchera sur des propositions de solutions.

### Qui peut m'aider ?

#### - Le CIO (Centre d'Information et d'Orientation)

Vous pouvez vous rendre dans votre CIO de proximité où vous aurez un entretien avec un conseiller d'orientation psychologue.

#### - Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Elle assure un suivi et aide les élèves scolarisés en cours de décrochage ou sans solution à la rentrée scolaire, organise des actions d'accompagnement et de formation tout au long de l'année. Se renseigner dans votre établissement d'origine.

#### - Le Réseau Information Jeunesse (CIJ, BIJ, PIJ)

Les informateurs jeunesse vous accueillent sans rendez vous, dans le respect de l'anonymat et vous informent dans tous les domaines de la vie quotidienne. Ils peuvent également vous orienter vers les structures spécialisées.

+ d'infos : toutes les adresses sur [www.cij77.asso.fr](http://www.cij77.asso.fr) rubrique «Le réseau».

#### - Mission Locale

La Mission Locale est une association qui accueille, écoute, informe, oriente et accompagne les jeunes descolarisés de 16 à 25 ans. Des conseillers vous aident à élaborer votre projet professionnel et à construire un parcours de formation adapté à vos besoins : formations; emploi, social, logement....

+ d'infos : auprès de la Mission locale de votre secteur.

### Que faire en cas d'échec dans mes démarches ?

#### - Se spécialiser dans une formation de 1 an maximum

Par exemple : Mention Complémentaire (MC), Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)... + d'infos : Fiche CIDJ N°1.4341 Après un BAC Professionnel.

#### - Intégrer une école de la 2ème chance (E2C)

Ces écoles accueillent des jeunes volontaires de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme et leur proposent une insertion à travers l'emploi et la

formation. A la fin du parcours elles peuvent délivrer un certificat de compétence.

+ d'infos : [www.reseau-e2c.fr](http://www.reseau-e2c.fr)

#### - Intégrer un Établissement public d'insertion de la Défense (Epidé)

Il permet aux jeunes de 18 à 25 ans, sans qualification ni emploi de construire un projet professionnel dans une formation choisie, avec un stage en entreprise. Comprise entre 8 et 24 mois, la formation ouvre droit à une indemnité et débouche sur le certificat de formation générale. + d'infos : [www.epide.fr](http://www.epide.fr)

#### - Intégrer un Établissement alternatif

Ces établissements permettent la rescolarisation dans un établissement avec un fonctionnement plus souple par exemple : le micro lycée de Sénart, le lycée autogéré de Paris, le lycée municipal d'adultes, le pôle innovant lycéen...

+ d'infos : Le Réseau Information Jeunesse ou [www.fespi.fr](http://www.fespi.fr)

#### - Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA)

Dispositif pour les collégiens de plus 15 ans pour découvrir un ou plusieurs métiers en alternance pendant 12 mois maximum.

+ d'infos : fiche CIDJ 1.42 Alternance et apprentissage.



## SANS SOLUTION APRÈS LA TERMINALE AVEC OU SANS LE BAC

### Comment poursuivre mes études ?

- **Préparer un BTS** : certaines écoles, généralement privées, accueillent les non bacheliers et proposent notamment des préparations au BTS en deux ans. Renseignez-vous sur le coût des études et le taux de réussite avant de vous inscrire. Il est possible de repasser le bac en candidat libre, tout en poursuivant vos études en BTS.

- **Préparer une capacité en droit ou une capacité en gestion des entreprises**. Elle se prépare en deux ans dans une université ou une école et permet de poursuivre ses études en droit ou en gestion.

- **Préparer un DAEU** (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires). Il permet en 1 an d'accéder à l'université en donnant les mêmes droits que le bac. Pour le préparer, il faut avoir au moins 20 ans et justifier de 2 ans d'activité professionnelle (ou maternité, ou inscription au chômage...), ou bien être âgé d'au moins 24 ans et avoir interrompu ses études depuis au moins 2 ans. Se renseigner directement dans les universités.

- **Suivre une formation supérieure à distance** : [www.formasup.fr](http://www.formasup.fr)

- **Suivre une formation professionnelle** délivrée par les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) ou le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) :